

# Guide pratique pour la création d'un refuge à papillons



**VivArmor**  
**Nature**

## Historique du projet



Tous les curieux de la nature ont pu constater que l'on observe de moins en moins de papillons même dans nos jardins ; afin de contribuer à la préservation de la diversité des papillons, VivArmor Nature a développé le projet de création de refuges à papillons en 2004, projet qu'elle mène toujours actuellement sur les Côtes d'Armor.

## Qui peut créer un refuge à papillon ?



Toute personne ou collectivité peut si elle le désire nous aider à contribuer à la protection des papillons.

## Comment créer un refuge à papillon ?



Pour créer un refuge, rien de plus simple, il suffit :

1 - de disposer d'un terrain même de petite dimension,

2 - de respecter la charte mise en place par VivArmor Nature.



# Charte pour la préservation des papillons

1 - Créer et entretenir un espace de façon à fournir aux papillons les **conditions favorables** à la totalité de leur **cycle biologique**.

2 - Conserver ou semer dans son jardin **des plantes "hôtes"** permettant aux chenilles des papillons de se **nourrir**.

3 - Conserver ou semer dans son jardin des **plantes "attractives"** permettant aux papillons adultes de se **nourrir**.

4 - Garder dans les jardins des **refuges hivernaux** pour certaines espèces de papillons.

5 - Interdire sur la partie du terrain en "refuge" les **traitements chimiques** et utiliser de préférence des méthodes manuelles ou des produits utilisés en **jardinage biologique** (purin d'orties ...).

6 - Laisser si possible une partie du refuge en **végétation naturelle** (même quelques m<sup>2</sup> permettent de protéger quelques papillons) et ne **faucher qu'à l'automne**



# Application concrète de la charte



## 1 - Concevoir et entretenir un espace de façon à fournir aux papillons les conditions favorables à la totalité de leur cycle biologique.

Il s'agit pour le propriétaire d'un refuge de permettre le développement des différents stades de vie des papillons en leur offrant :

### Au minimum :

Un espace où sont présentes des plantes "hôtes", c'est à dire des espèces permettant aux papillons adultes de déposer leurs œufs et aux futures chenilles de se nourrir de ces plantes.

En effet, certaines espèces peuvent être polyphages et dans ce cas les chenilles acceptent des plantes très différentes, plantes basses, feuilles d'arbres, mais au cours de leur développement elles accepteront difficilement de changer de nourriture ; d'autres espèces sont oligophages et vont accepter plusieurs plantes, généralement des plantes de la même famille ; certaines sont beaucoup plus difficiles car elles sont monophages et ne vont se nourrir que d'une seule espèce de plante.

Un espace où sont présentes des plantes "nourricières", c'est à dire des espèces permettant aux papillons adultes de se nourrir.

### Si possible :

Un espace permettant aux papillons adultes de passer l'hiver (exemple : un mur ou un arbre pourvu de lierre).

## 2 - Conserver ou semer dans son jardin des plantes "hôtes" permettant aux chenilles des papillons de se nourrir.

Ces plantes sont en général des plantes typiques de la région, en effet un jardin peuplé d'espèces locales sera très attractif pour nos papillons armoricains.

Voici une liste non exhaustive de ces espèces :



- Plantes herbacées : Choux, Violettes, Graminées, Trèfles, Géraniums sauvages, Chardon, Carotte sauvage, Ortie, Plantains, Fenouils, Lotiers...
- Arbustes : Genêt, Bruyères, Fusain, Ajoncs...
- Arbres : Noisetier, Prunellier, Saules...

### 3 - Conserver ou semer dans son jardin des plantes ou des arbres attractifs permettant aux papillons adultes de se nourrir.

Il s'agit ici de fournir aux papillons adultes des plantes riches en nectar afin qu'ils puissent s'en nourrir.



Demi-deuil / *Melanargia galathea* :  
G. Haguët (Gretia)

Voici une liste non exhaustive de ces espèces :

**Valériane, Marguerites, Trèfles, Sauge officinale, Centaurée, Buddleia\*, Coquelicot, Pétunia, Luzerne, Asters, Scabieuses...**

et en règle générale toutes les plantes à fleurs sauvages.

### 4 - Garder dans les jardins qui en possèdent du lierre sur les arbres ou certains murs ; il apporte un refuge hivernal pour certaines espèces de papillons.

Les papillons passent l'hiver sous forme d'œufs, de chenilles, de chrysalide ou d'adultes. Garder du lierre dans les jardins qui possèdent, constitue un lieu d'hivernage privilégié notamment pour le papillon appelé "Citron".

### 5 - Interdire sur la partie du terrain en "refuge" les traitements chimiques et utiliser de préférence des méthodes manuelles ou des produits utilisés en jardinage biologique .

Les engrais ou les pesticides s'accumulent dans les organes des chenilles et entraînent leur mort, on ne peut donc pas associer préservation des papillons et traitement chimique.

### 6 - Laisser si possible une partie du refuge en végétation naturelle et ne faucher qu'à l'automne .

Les herbes "folles" constituent en général les espèces les plus adaptées à la préservation des papillons, il est bon si vous ne souhaitez pas que l'ensemble de votre refuge en soit couvert d'en laisser toute de même quelques m<sup>2</sup>. En effet, une petite surface d'ortie remplira pleinement son rôle de plante "hôte" pour plusieurs espèces de papillons. En ce qui concerne la fauche, passer la tondeuse sur la partie du terrain en refuge avant l'automne peut être un vrai désastre pour le succès de la reproduction des papillons. Par contre un entretien à la fin de l'automne est tout à fait envisageable.

\* : le charmant buddléia (*Buddleia davidii*), également nommé "arbre à papillons", est classée dans le "top 100 des espèces invasives les plus nuisibles" au niveau international ! Les plantes invasives concurrencent les espèces locales voire participent à leur régression.

Il faut donc éviter d'en planter et pour ceux déjà installés, il convient de couper les fleurs fanées avant qu'elles ne fassent des graines. Par ailleurs il existe le Buddleia de Weyer, un "hybride" stérile qui ne se ressème donc pas.

## Mise en place d'un refuge



Si vous désirez nous aider à protéger les papillons en créant chez vous un refuge c'est simple, il vous suffit de nous renvoyer la fiche ci après. Vous recevrez ensuite une attestation de création dans laquelle vous vous engagez à respecter la charte du GRETIA/VivArmor pour la protection des papillons.

## Signalétique



Si vous le souhaitez vous pourrez acquérir un ou plusieurs panneaux à installer dans votre terrain afin de signaler la présence de votre refuge (prix : 4 Euros pièce, frais d'envoi inclus.)



## Bibliographie



### Reconnaissance des papillons :

- Les Papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Tristan Lafranchis - Collection Parthénope.
- Tous les papillons de France et d'Europe P. Whalley et R. Lewington Collection Octopus. (environ 10 Euros et facile à trouver)
- Guide des chenilles d'Europe D. Carter chez Delachaux et Niestlé.
- Sauvons les papillons - Blab, Ruskstul, Esche, Holzberger, Luquet aux éditions Duculot.

### Divers :

- Rôle d'eau n° 117 mars - Revue VivArmor, avril 2004 - article Claude Aalliot.
- Guide des fleurs sauvages - R. Fitter, A. Fitter et M. Blamey, éditions Delachaux et Niestlé.



## **Fiche à renvoyer pour la création d'un refuge à papillons**

Nom du propriétaire :

Adresse postale :

Téléphone :

E-mail :

Adresse du refuge (si différente) :

Type de terrain (description sommaire) :

Surface approximative :

Date et signature :

**VivArmor Nature**  
**18 C rue du Sabot – 22440 Ploufragan**  
**02.96.33.10.57**  
**vivarmor@orange.fr**  
**www.vivarmor.fr**